

RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2013

Le vingt-deux février deux mille treize, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le quatorze février deux mille treize, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique DHORNE, Maire.

Etaient présents: Gilles LEROUX ; Francine DELPIERRE-DESPLANCHES ; Jean-Paul MOLIN ; Anita CORON ; Francis ANDRIEU; Michel BROTTTE ; Philippe BOYENVAL ; Laurence LESTIENNE ; Marcel LEVEQUE ; Christine LEMPEREUR ; Christiane CLAISSE.

Absents excusés : Michaël BOURSE (pouvoir donné à G. LEROUX) ; Dominique HESDIN (pouvoir donné à A. CORON).

Secrétaire de séance : Laurence LESTIENNE

Compte rendu affiché le : 1^{er} mars 2013

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 09 NOVEMBRE 2012.

☞ Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 NOVEMBRE 2012.

☞ Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

III - TRAVAUX AU N° 39 DE LA RUE DE PARIS SUITE A LA SERVITUDE DE VUE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 2004/36 du 02/07/2004 à savoir que la partie de la parcelle comprise entre la limite d'emprise et la façade de la construction principale est inscrite en emplacement réservé pour la mise en valeur du pôle puits/église/mare. L'aménagement de la clôture de la parcelle donnerait la possibilité de révéler l'ensemble du flanc nord de l'église. Les travaux pris en charge par la commune sont listés dans cette délibération.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'entreprendre les travaux et notamment le démontage du mur existant et la création d'un muret surmonté d'une grille, conformément au devis de Monsieur Gilles PARIS pour un montant de 4 518.16€ HT, soit 5 403.74€ TTC ainsi que le déplacement de l'appareillage électrique concerné par ces travaux.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,, le Conseil Municipal donne son accord pour entreprendre ces travaux.

IV - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE A LA MAIRIE.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'accessibilité à la mairie.

Pour un montant estimé à 5 051.00 € HT soit 6 041.00 € TTC correspondant au devis présenté par la société BOUDIER d'Amiens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat D.E.T.R. : 30% soit 1 515.30 €

- Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA)... 4 525.70 €

Fonds propres : 4 525.70 €

V - VENTE DE LA PARCELLE ZH N° 29 A M. OLIVIER MACAIGNE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 09 novembre 2012, dans laquelle le Conseil Municipal le mandate pour vendre de gré à gré la parcelle ZH n°29, d'une contenance de 2ha 45a 18ca, au plus offrant.

Une note d'information a été distribuée dans le village et les agriculteurs ont été prévenus par courrier.

M. le Maire a recueilli les enchères au fur et à mesure de leur arrivée puis a proposé aux trois derniers participants de mettre leur dernière offre par écrit sous pli cacheté.

Les enveloppes ont été ouvertes le 12 février 2013 lors d'une réunion d'adjoints et il s'est avéré que c'est M. Olivier MACAIGNE qui a fait la meilleure offre à savoir, 1.67€/m².

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de vendre à M. Olivier MACAIGNE la parcelle cadastrée ZH n°29 pour un total de 40 945.06 euros et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à cette vente.

VI - CESSION D'UNE PARCELLE D'ENVIRON 200M² AU SIVU DU SUD AMIENOIS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'agrandissement de la crèche intercommunale d'Hébécourt il serait nécessaire de vendre au SIVU du Sud-amiénois une parcelle d'environ 200m² située sur le terrain communal section AB n°39 afin d'y installer un parking.

Il propose en conséquence au Conseil Municipal d'en effectuer la cession.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que l'agrandissement de la crèche intercommunale, important pour la commune, doit être accompagné d'une extension du nombre de places de stationnement,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la vente de la parcelle considérée d'environ 200m² à 30.76 euros le mètre carré (plus les frais de bornage) au SIVU du Sud-Amiénois.

VII - ACQUISITION DE STORES POUR LE BUREAU DU MAIRE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la réfection de son bureau, il serait nécessaire d'acheter des stores à bandes verticales pour les deux fenêtres. Trois devis ont été demandés, celui de la société DIRUY pour 872.56€ TTC, a été retenu. Il propose en conséquence au Conseil Municipal d'en effectuer l'acquisition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

1/ autorise Monsieur le Maire à faire l'acquisition de stores à bandes verticales pour la somme de 872.56€ TTC ;

2/ précise que cette dépense d'investissement sera inscrite au budget primitif 2013.

VIII - ACQUISITION DE CHAISES POUR LA SALLE COMMUNALE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une douzaine de chaises à la salle communale. La société Nord Collectivité qui a fourni les premières en 2004, a fait parvenir un devis de 746.30€ TTC. Il propose en conséquence au Conseil Municipal d'en effectuer l'acquisition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

1/ autorise Monsieur le Maire à faire l'acquisition de 12 chaises destinées à la salle communale, pour la somme de 746.30€ TTC ;

2/ précise que cette dépense d'investissement sera inscrite au budget primitif 2013.

IX - ACQUISITION DE STORES INTERIEURS POUR LA SALLE COMMUNALE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir des stores intérieurs pour la salle communale. Les demandes de devis sont en cours. Il propose au Conseil Municipal d'effectuer cette acquisition pour un montant maximum de 1 500€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

1/ autorise Monsieur le Maire à faire l'acquisition de stores intérieurs destinés à la salle communale, pour une somme maximale de 1 500€ ;

2/ précise que cette dépense d'investissement sera inscrite au budget primitif 2013.

X - COMPTE ADMINISTRATIF 2012.

Monsieur le Maire se retirant momentanément, Monsieur Gilles LEROUX assurant la présidence pendant le vote,

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2012 arrêté de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	244 817.23€
Recettes	299 601.41€
Excédent	54 784.18€

Section d'investissement :

Dépenses	88 209.70€
Recettes	87 325.83€
Déficit	883.87€

Excédent global 53 900.31€

XI - COMPTE DE GESTION 2012 DU RECEVEUR MUNICIPAL.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2012,

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion du budget général dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

XII - AFFECTATION DU RESULTAT 2012 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants,

Budget Général	Reports de l'exercice 2011	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice 2012	Résultat cumulé de l'exercice 2012	Restes à réaliser 2012	Chiffre 2012 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	76 275.52		- 883.87	75 391.65	116 110.00	- 40 718.35
FONCTIONNEMENT	79 058.14	59 428.48	54 784.18	74 413.84	-	74 413.84
TOTAL	155 333.66	59 428.48	53 900.31	149 805.49		33 695.49

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget général comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE FONCTIONNEMENT AU 31/12/12 :	74 413.84 €
<u>Affectation obligatoire :</u>	
Couverture du besoin de financement (RI 1068)	40 718.35 €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u>	
Affectation complémentaire en réserve (RI 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (RF 002)	33 695.49 €
TOTAL AFFECTE A L'ARTICLE RI 1068	40 718.35 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012 (DF 002)	0.00 €

XIII - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE (ATESAT).

Monsieur le Maire explique que la convention passée entre l'Etat et la commune d'HEBECOURT pour une mission d'ATESAT, ayant pris effet le 1^{er} janvier 2010, arrive à échéance le 31 décembre 2012 et que pour continuer à bénéficier de cette assistance technique au 1^{er} janvier 2013, il convient de passer une nouvelle convention avec l'Etat. Il sollicite en conséquence l'avis du Conseil Municipal sur la passation d'une nouvelle convention en vue de bénéficier de l'ATESAT pour 2013.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la loi n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

VU la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier et notamment son article 1er.

VU le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements

VU l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements, au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire

VU l'arrêté préfectoral du 07 janvier 2013 fixant la liste des communes éligibles à l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements, au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire

VU le projet de convention proposé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme et relatif à l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'intérêt pour la commune de HEBECOURT de pouvoir disposer de l'assistance technique de la DDTM de la Somme, au titre de l'ATESAT ;

Après en avoir délibéré, décide :

1. De demander à bénéficier de l'ATESAT pour :

a) la mission de base,

b) les missions complémentaires suivantes :

- Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- Assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
- Assistance à la gestion du tableau de classement de la voirie.

2. D'approuver le projet de convention à intervenir avec l'Etat pour l'exercice de ces missions pour un montant de 132.23 € par an. Ledit montant sera revdorisé annuellement en prenant en considération l'évolution de l'index d'ingénierie dans les conditions définies à l'article 6 de l'arrêté du 27 décembre 2002.

3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire qui prendra effet au 1^{er} janvier 2013.

XIV - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plachy-Buyon :

Mme le Maire a informé notre commune que le Plan Local d'Urbanisme de Plachy-Buyon allait être révisé et demandait si elle souhaitait être consultée.

Le Conseil Municipal souhaite effectivement être consulté.

2/ Fusion des trésoreries :

M. le Maire fait lecture d'un courrier du 29/11/2012 de Mme Catherine GUILBERT de la Trésorerie Amiens Banlieue et Amendes qui nous informe de la fusion de sa trésorerie avec la trésorerie Amiens Municipale.

De ce fait, la trésorerie du Grand Amiens Amendes est née en début d'année.

M. Alain PETERS en a pris la tête et Mme GUILBERT a accepté d'être son adjointe.

Mme GUILBERT, dans un mail adressé aux communes a indiqué avoir été très satisfaite d'avoir travaillé avec elles en tant que receveur municipal.

M. PETERS a rendez-vous avec M. le Maire le 08 mars prochain pour une prise de contact.

3/ Arrêté portant délimitation des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Artois-Picardie :

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal cet arrêté qui concerne la commune.

4/ Dépôt de plainte le 27/12/2012 :

Dans la nuit du 25 décembre 2012, un véhicule roulant trop vite, a percuté trois véhicules et un candélabre au niveau du garage de M. RODER. M. le Maire a transmis la plainte aux services d'Amiens Métropole qui vont s'occuper de faire remplacer le candélabre.

5/ Rapport 2012 sur la situation en matière de développement durable édité par Amiens Métropole :

Ce rapport est disponible en mairie.

6/ Modalités de participation aux pré-diagnostics bâtiments et aux diagnostics éclairage public proposés par la FDE80 :

M. le Maire fait lecture du courrier de la FDE80 du 06/11/2012 qui indique comment participer aux pré-diagnostics bâtiments et aux diagnostics éclairage public.

M. le Maire indique qu'il est important de faire ces diagnostics afin d'étudier comment réaliser des économies d'énergie.

7/ Financement des écoles privées d'Amiens :

Lecture est faite de l'UGOGECS, instance qui gère les écoles du diocèse d'Amiens qui demande à la commune la somme de 7 248.09€ pour les frais de scolarité de 13 enfants inscrits dans les écoles privées d'Amiens et résidant sur la commune d'Hébécourt.

M. le Maire a répondu, par lettre recommandée, en contestant la majorité des dossiers et demandant que soit révisée la somme demandée.

8/ Compte-rendu de l'analyse du radar pédagogique par Jean-Paul MOLIN:

Le radar pédagogique a été placé à différents endroits pour établir des mesures différentes, par tranche de 4 heures car les batteries ne tenaient pas plus.

Le bilan n'est pas représentatif.

Les conseillers se demandent si l'achat d'un radar pédagogique fixe serait pertinent....

9/ Convention avec M. PILLON par Jean-Paul MOLIN :

M. MOLIN a établi un plan de déneigement avec les Ets PILLON, de Plachy-Buyon.

Une convention a été signée. Le déclenchement de l'intervention se fera en même temps que pour la Communauté de Communes du canton de Conty (environ 300€ HT par intervention).

D'autre part, les agents communaux ont un plan des sites à déneiger en priorité.

M. BROTTTE soulève le problème de la responsabilité du nettoyage des chemins piétons en cas de neige.

10/ Populations légales au 01/01/2013 :

Par courrier du 18/12/2012, l'INSEE a indiqué à la commune sa population légale au 1^{er} janvier 2013 :

Population municipale : 506

Population comptée à part : 4

Population totale : 510

11/ Recensement de population 2013 :

L'agent recenseur a dénombré 203 logements et distribué 526 bulletins individuels.

D'après ce recensement, il y a 535 habitants à Hébécourt.

12/ Outil cartographique GEOSOMME :

M. le Maire fait lecture du courrier du Conseil Général du 10/12/2012 et montre la plaquette de présentation de cet outil.

13/ Dispositif "Habiter mieux" :

M. le Maire fait lecture d'un courrier d'Amiens Métropole en date du 05/12/2012 instaurant ce dispositif. Celui-ci a pour objectif d'aider les habitants à aménager leurs logements afin de réaliser des économies d'énergie.

Un référent doit être nommé dans chaque commune. M. D. DHORNE est désigné référent pour ce dispositif.

14/ Réforme des rythmes scolaires :

G. LEROUX indique qu'une enquête a été réalisée par le SISCO auprès des parents sur la réforme des rythmes scolaires : 75% des parents ayant répondu, préfèrent attendre la rentrée 2014.

Le SISCO a décidé de repousser à septembre 2014, comme la loi l'y autorise, ce changement. Il étudie cependant, dès maintenant, les différentes possibilités d'activités périscolaires à mettre en place.

15/ Tour de table :

* L. LESTIENNE signale que les candélabres de l'allée du Cèdre étaient éteints les soirs de la semaine précédente. M. le Maire lui répond que deux interventions ont déjà été effectuées mais qu'il va de nouveau contacter la société chargée de l'entretien de l'éclairage public.

* G. LEROUX signale que le SISCO a été sollicité pour mettre en place une étude surveillée au sein du R.P.I. par des parents d'élèves. Une enquête va être réalisée.

D'autre part, le centre aéré de juillet 2013 sera organisé en partenariat avec la commune de Saint-Sauflieu.

* F. DELPIERRE-DESPLANCHES signale que M. Joël LETOCART a été retenu pour réaliser l'extension de la crèche et que les conventions de subvention et d'emprunt à taux zéro ont été signées avec la CAF de la Somme.

* F. ANDRIEU signale la présence de nids de poules rue de Plachy. M. le Maire lui répond que le SIVOM du Canton de Boves doit intervenir début avril.

Séance levée à 22h35.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

M. DHORNE	M. LEROUX	Mme DELPIERRE- DESPLANCHES	M. MOLIN	Mme CORON
M. ANDRIEU	M. BOURSE (pouvoir à G. LEROUX)		M. HESDIN (pouvoir à A. CORON)	M. BROTTÉ
M. BOYENVAL	Mme LESTIENNE	M. LEVEQUE	Mme CLAISSE	Mme LEMPEREUR